

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

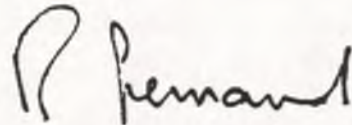
3001 Berne

---

Berne, 12 février 1987

Avec les compliments du Comité romand "pour une politique d'asile sans abus" qui espère que ces deux articles vous seront utiles.

Service de presse

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R. Gremaud'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'R'.

Raymond Gremaud

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

---

Asile

POUR UNE POLITIQUE CLAIREMENT DEFINIE

Durant trois jours, à Gerzensee près de Berne, dix pays européens ainsi que le Canada et l'Australie ont délibéré sous l'égide de la Suisse, pour essayer de coordonner leurs efforts dans l'élaboration d'une solution satisfaisante au problème de l'afflux des réfugiés. Le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), Mme Elisabeth Kopp, devait en particulier mettre l'accent sur cette nécessaire coordination entre Etats économiquement développés, avec parallèlement une aide humanitaire et technique efficace dans les régions défavorisées qui sont à l'origine du phénomène, ainsi que dans les Etats du tiers monde qui accueillent des réfugiés par milliers.

Critiquée par certaines organisations comme le "Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire" (MODS), cette conférence n'en demeure pas moins un pas essentiel dans la mise en place d'une politique à la fois humaine et raisonnable. En fait, ce n'est pas la première rencontre de ce type, et certainement pas non plus la dernière. Au cours des deux années précédentes, à Stockholm et à La Haye, plusieurs experts s'étaient également réunis à ce propos.

Car il faut bien voir qu'à long terme, seule une solution à l'échelle internationale permettra de régler dans une certaine mesure la douloureuse question de l'émigration. Pour l'heure, comme le souligna Mme Kopp, nombreux sont ceux qui cherchent refuge là où ils peuvent, c'est-à-dire dans les pays dont les lois sont les moins restrictives. Devant cet afflux continu, plusieurs Etats ont resserré leurs législations. Résultat: selon le principe des vases communicants, on assiste à un report des pressions sur les Etats plus libéraux.

La Suisse n'a pas à rougir de sa position. Son action d'entraide humanitaire de par le monde est bien réelle. Ses efforts sont reconnus, ses représentants respectés. Sur le plan intérieur, sa loi sur l'asile de 1979 s'est toutefois révélée

Pour une politique clairement définie (suite)

au fil des années, certes fondée dans le principe mais en pratique si large, qu'elle a favorisé les abus, en l'occurrence les demandes d'asile inspirées par des motifs économiques. Des filières ont ainsi été organisées et très vite, l'administration fédérale s'est vue submergée par une montagne de dossiers. Une première révision de la loi est intervenue en 1983, afin d'accélérer la procédure d'examen.

Ces mesures n'ont néanmoins pas suffi, et une deuxième révision de loi a été effectuée l'année passée. Elle vise à responsabiliser davantage les cantons, à faciliter la procédure d'examen et à permettre au Conseil fédéral de réagir rapidement en cas de nécessité. Cette actualisation adéquate de la législation a été acceptée par le Parlement à une large majorité. Toutefois, le Parti socialiste suisse (PSS) et l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) ont lancé un référendum.

Par conséquent, le 5 avril prochain, le peuple devra se prononcer à son tour sur cet objet, ainsi que sur deux autres lois qui s'y rattachent (séjour et établissement des étrangers, mesures destinées à améliorer les finances fédérales). Pour les diverses raisons évoquées ci-dessus, et notamment parce qu'il convient de clarifier une situation encore trop floue pour empêcher les abus, il faudra voter oui sans équivoque.

José Bessard



COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

---

Oui aux réfugiés

OUI A LA LOI SUR L'ASILE

Le 5 avril, les citoyens se rendront aux urnes pour se prononcer sur la politique d'asile de notre pays. La révision de loi proposée par le gouvernement et adoptée par les Chambres fédérales est soumise au référendum car elle ne plait ni à la gauche ni à diverses organisations et Eglises. Cela, pour des raisons pseudo-humanitaires. Pourtant, elle vise à plus de justice vis-à-vis des vrais réfugiés. Elle doit être acceptée.

La révision proposée a pour but de corriger les failles de la réglementation en vigueur. La situation a tellement évolué au cours de ces dernières années qu'un réaménagement est absolument indispensable et urgent. Le référendum a déjà causé un fâcheux retard dans l'organisation d'une véritable politique d'accueil. Refuser la loi aggraverait encore la situation.

La nouvelle loi porte sur un renforcement des bases légales. Elle va permettre plus de souplesse et de rapidité dans le traitement des dossiers. Il ne s'agit nullement de dire "oui ou non aux réfugiés" comme veulent le faire croire les personnes qui militent en faveur du rejet de la loi.

Actuellement la situation est tendue. Plusieurs cantons se sont vus obligés de fermer leurs portes, faute de place. Des Eglises et gens bien intentionnés n'hésitent pas à se mettre "hors la loi" dans le but de faire avancer une cause. Mais, ils enveniment les problèmes. D'un autre côté, les xénophobes poursuivent leur combat. Entre la générosité débordante des uns et l'égoïsme des autres, il y a une place pour une politique d'asile cohérente. Celle que propose le Conseil fédéral.

./

Oui à la loi sur l'asile (suite)

Il n'obéit ni à la pression des excès, ni à la polémique. Au-delà des passions, il a préparé une loi dont les dispositions sont basées sur les principes de la politique d'asile traditionnelle de la Suisse. Pour des raisons connues, il a dû réglementer afin d'éviter les abus, mais rien ne changera à la notion de réfugié. C'est en référence à notre politique d'asile et pour défendre la justice que la loi est ferme. Ce serait manquer de respect pour les vrais réfugiés que de traiter également des cas inégaux.

Plus de justice, moins d'abus, laisser aux vrais requérants leur place et leur change de vie décente dans notre pays. Voilà pourquoi il faut dire oui à la révision de la loi sur l'asile le 5 avril.

M.P.